



**Arrêté portant numérotation  
ZAC Gagné – Lots Libres  
sur la commune de Saint Lambert la Potherie.**

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1,  
VU le Code de la Voirie Routière ;  
VU l'arrêté 2020-51 ;  
Considérant des modifications au plan d'adressage ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> –**

Les parcelles initialement adressées :

N° parcelle	N° de rue	Rue
70	1	Allée Marie CURIE
69	3	Allée Marie CURIE
68	5	Allée Marie CURIE
67	7	Allée Marie CURIE

Seront adressées :

N° parcelle	N° de rue	Rue
70	20	Rue Simone VEIL
69	22	Rue Simone VEIL
68	24	Rue Simone VEIL
67	26	Rue Simone VEIL
102	28	Rue Simone VEIL

**ARTICLE 3 –**

Madame La directrice générale des services de la mairie de Saint-Lambert-la-Potherie  
Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Beaucouzé  
Angers Loire Métropole – service SIG

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.



Fait à Saint Lambert la Potherie,  
Le 26/02/2024  
L'adjoint à l'urbanisme,  
Henri VOISINE